



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	18/02/2011
Affichage	18/02/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : **TOURISME 4**

OBJET : **ADHESION A
L'ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES DES STATIONS
CLASSEES ET DES COMMUNES
TOURISTIQUES**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain NICOLOSO

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant d'une part :

* Que l' Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, créée en 1930, compte aujourd'hui près de 1 100 membres.

* Que cette association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue le partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes.

* Qu'elle veille en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

Considérant d'autre part, la volonté communale de structurer l'activité touristique de la commune en bénéficiant d'un réseau d'action et d'information performant,

Il est proposé que la commune adhère à cette association.

Le montant de la cotisation étant proportionnelle au nombre d'habitant, le coût pour la commune sera de **735 €** pour l'année civile 2011. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction du taux par habitant fixé par l'assemblée générale de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches en vue de l'application de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 1 - MARS 2011

PUBLIÉ LE 1 - MARS 2011

NOTIFIÉ LE